



Fiche à retourner à la  
mairie avant le 20/08/2019

## Mairie de Sauternes Gironde

### Autorisation pour venir chercher un enfant

A l'école maternelle, comme à la garderie, les enfants ne peuvent être confiés qu'à des personnes en ayant reçu l'autorisation des parents ou du responsable légal.

Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer le nom de ces personnes, leur lien avec l'enfant (si vous le souhaitez) et si possible un numéro de téléphone.

En dehors de ces autorisations permanentes, seule une autorisation écrite de votre part permettra à une autre personne de récupérer l'enfant.

#### Dans tous les cas, les personnes autorisées devront avoir été présentées à l'école.

Nous, soussignés, ....., père, mère, responsable légal (1),

De(s) l'enfant(s) : .....,

.....,

: .....,

autorisons les personnes indiquées ci-dessous à venir chercher notre(nos) enfant(s).

Nom des personnes autorisées	Lien avec l'enfant (grand-mère, voisin, oncle,...)	Téléphone (si possible)	Autorisée à venir chercher l'enfant à l'école (1) à 16h15		Autorisée à venir chercher l'enfant à la garderie (1)	
			Oui	Non	Oui	Non
			Oui	Non	Oui	Non
			Oui	Non	Oui	Non
			Oui	Non	Oui	Non
			Oui	Non	Oui	Non
			Oui	Non	Oui	Non
			Oui	Non	Oui	Non

(1) Entourez la réponse de votre choix

Merci de retourner la précédente autorisation à la mairie ou auprès du personnel communal.

Fait le ....., à .....  
Signature :